

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 28 juillet 2023

Dengue : Risque épidémique en Martinique

Depuis le début de l'année 2023, **250 cas de dengue ont été confirmés** dont 30 % au cours des quatre dernières semaines glissantes (semaines 26 à 29). La multiplication des foyers de dengue dans diverses communes de la Martinique confirme l'extension et l'intensification de la circulation de la dengue sur le territoire. La cellule de gestion des phénomènes épidémiques s'est réunie le 20 juillet 2023 et le comité technique de suivi des arboviroses a été consulté le 27 juillet 2023.

Le niveau de vigilance est porté au stade 3 du PSAGEⁱ dengue « risque épidémique ».

Face à cette situation, de nombreux acteurs se mobilisent dans le cadre du Programme de Surveillance d'Alerte et de Gestion des Epidémies de dengue (PSAGE), autour de l'Agence Régionale de Santé, de la CTM et du Préfet.

Les stratégies d'intervention mises en œuvre lors de la phase 2 niveau 2 du PSAGE dengue se poursuivent (renforcement de la surveillance épidémiologique et des actions de lutte anti vectorielle autour des cas confirmés, opérations de contrôle de désinsectisation des avions). Ces actions sont complétées par la mobilisation des communes chargées de mettre en place des actions de mobilisation sociale, de relayer les messages de prévention auprès de leurs administrés et de réaliser des opérations de nettoyage visant à supprimer les déchets susceptibles de produire des gîtes de moustiques.

Les établissements et professionnels de santé sont également mobilisés pour faire face à un éventuel accroissement des consultations pour dengue.

Agir pour lutter contre la dengue

En cette période où les conditions météorologiques sont les plus favorables à la prolifération des moustiques, l'ARS de Martinique et la Collectivité Territoriale de Martinique appellent à la vigilance individuelle et collective afin d'**éliminer de manière systématique les gîtes potentiels de reproduction de moustiques autour des lieux de vie, de se protéger contre les piqûres de moustiques et de consulter immédiatement son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes évocateurs de la maladie ou d'appeler le 15.**

ⁱ Programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies de dengue

Contact presse :

Cabinet de la DGARS – Cellule Communication - ars-martinique-communication@ars.sante.fr – 0696 23 68 63

Collectivité Territoriale de Martinique- Maïté Cabrera - maite.cabrera@collectivitedemartinique.mq – 0696 24 67 38